

## Lettre d'information

Vendredi 3 avril 2026

### Loyers impayés : la trêve hivernale s'est achevée le 31 mars 2026



La trêve hivernale est terminée : les expulsions et certaines coupures d'énergie peuvent reprendre depuis le 1er avril.

Cet article vous rappelle les structures susceptibles de vous aider si vous vous trouvez face à des impayés de loyers.

[Lire l'article](#)

Actualités



### Est-il possible d'obtenir un délai pour payer mes dettes ?

Un accident, un arrêt maladie, une baisse de revenus... et vos dettes deviennent difficiles à payer ? Découvrez le "délai de grâce", une solution légale qui peut vous accorder jusqu'à 24 mois pour souffler et réorganiser vos finances.

Voir la vidéo



### Je suis surendetté, comment m'en sortir ?

Factures qui s'accumulent, crédits difficiles à rembourser... vous avez l'impression de ne plus vous en sortir ? Découvrez les démarches et la procédure de surendettement pour reprendre la main sur votre budget.

Voir la vidéo



### Honoraires de syndic : qu'est-ce que ça comprend exactement ?

Avant 2015, certains syndicats pouvaient ajouter des prestations, multiplier les lignes, et faire grimper la facture sans vous consulter. Mais aujourd'hui, ce n'est plus possible.

Voir la vidéo



### Moisissures dans un logement en location : qui doit régler le problème ?

Tout dépend de l'origine du problème. Si les moisissures sont liées aux caractéristiques du logement lui-même et non à son usage.

Voir la vidéo

[Fiches pratiques](#) | [Modèles de lettres](#) | [Simulateurs](#) | [Associations de consommateurs](#)

Institut National de la Consommation  
76, avenue Pierre Brossolette  
92240 MALAKOFF



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} car vous vous êtes abonné à la lettre d'information du site de l'Institut national de la consommation ([mentions légales](#)). Vous pouvez mettre fin à ces envois en cliquant sur le lien de désinscription situé au bas de ce mail. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, de

portabilité, d'opposition ou d'effacement de vos données en nous écrivant à l'adresse [dpo@inc60.fr](mailto:dpo@inc60.fr).

A tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil.

[Se désinscrire](#)

© 2026 - Institut National de la Consommation